

Police

« *Police : a toujours tort.* »

(Gustave Flaubert, *Dictionnaire des idées reçues*, 1850-1880)

L'association *Ciné-Histoire* ¹, pour sa séance de rentrée, a invité mardi dernier l'historien Jean-Marc Berlière à donner une conférence intitulée *Police et société, deux siècles de malentendus*. Ce sujet est de ceux qui passionnent le Témoin gaulois, dont le père se tira non sans difficulté par sa démission ² du cas de conscience que posait, à lui et à la plupart de ses collègues, le fait de se trouver, par une péripétie imprévue de l'histoire, au service de Vichy. Disons tout de suite que cette séance a donné toute satisfaction à ceux qui ont eu la chance d'y assister.



En un temps où les médias parent si facilement le premier amateur venu du titre d'historien, il est réconfortant d'entendre quelqu'un qui ne l'a pas volé. Car Jean-Marc Berlière est l'auteur, avec René Lévy, de *l'Histoire des polices en France. De l'ancien régime à nos jours* (Nouveau Monde Éditions, 2013) ; professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, il connaît parfaitement le milieu dont il parle et où il s'est immergé. Actuellement chercheur au CESDIP (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales,

1 Le Témoin gaulois a rendu compte à plusieurs reprises de l'activité de [Ciné-Histoire](#), malheureusement interrompue par la pandémie, dans *Au Fil des jours* (10/10/2011, 25/11/2013, 26/09/2016, 3/10/2016 et 2/04/2018) et *Notules* (8/11/2016).

2 Voir [Démission de mon père](#), page 14

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

unité mixte du CNRS, relevant du ministère de la Justice et de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines), il a naguère enseigné l'histoire de l'institution policière à l'École nationale supérieure de la police. D'aucuns pourraient s'alarmer de cette dernière fonction, mais ce serait à tort : Jean-Marc Berlière est un esprit scientifique, libre, et indépendant. La conférence avait pour pivot, *Ciné-Histoire* oblige, la projection d'un moyen métrage *La Police des années noires*, d'Arnaud Gobin et Jean Marc Berlière (2002), précédée par un exposé sur l'histoire de la police, des origines aux années 30 du XX^e siècle et suivie par un second exposé sur la période allant de la Libération à nos jours, puis par un débat avec le public. Sans prétendre retracer l'ensemble, très dense, le Témoin gaulois ne retiendra ici que ce qu'il a appris à cette occasion. Le conférencier part de ce constat que la police a deux tâches : veiller à la sécurité des personnes et des biens, maintenir l'ordre ; ce qui lui vaut, de la part des citoyens, des sentiments ambigus.

Si l'on peut remonter loin dans l'histoire de la police, en y incluant le guet de Paris, qu'un texte datant de la fin du VI^e siècle mentionne pour la première fois, notre historien préfère partir de la création de la lieutenance de police par Colbert, en 1667, charge dans laquelle s'illustra le premier titulaire, La Reynie, et dont le dernier fut guillotiné : l'institution, d'abord bien accueillie par les Parisiens, se rendit impopulaire en privilégiant sa fonction politique et par l'utilisation excessive d'espions, les « mouches » (nos mouchards : contrairement à une croyance répandue, la police en rétribuait à peine une vingtaine) qui furent pourchassées par la populace après la prise de la Bastille et dont l'une fut lynchée. On voulut ensuite créer une police « au service des Droits de l'Homme », dont les commissaires seraient élus, suivant

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

le modèle des États-Unis, dans le cadre des municipalités. Mais le Directoire (1795-1799), qui aura compté successivement neuf ministres de la Police, puis le Consulat, vont revenir à la nomination des commissaires. L'aventure, moins singulière qu'il ne paraît, du bagnard Vidocq devenu chef de la « Sûreté » de 1811 à 1827 est évoquée au passage : la Sûreté était alors une unité composée de repris de justice connaissant bien le terrain, et on arrive bientôt au préfet Louis Lépine, grand organisateur qui enseigna aux policiers qu'ils étaient au service du public, modifia leur uniforme et les munit d'un sifflet à roulette, d'un bâton blanc et surtout d'une pèlerine qui, roulée, constituait une matraque redoutable. Dans une période troublée (1893-1913), marquée par de tumultueuses manifestations ouvrières, l'affaire Dreyfus et les attentats anarchistes, sa police réussit à réprimer sans jamais tuer personne : en a-t-on perdu la recette, ou plutôt le souci ?

Le film, passé en 2002 à la télévision, montre avec équité ce que fut le rôle déshonorant de la police sous Vichy, qui la mit au service des nazis et, rappelle que de nombreux policiers requis pour les rafles ont réussi à sauver des vies, ce qui prouve que la résistance y était possible. Un exemple remarquable de ce sabotage est la rafle du Vél'd'Hiv (les 16 et 17 juillet 1942) : la circulaire no 173-42 de la préfecture de police ordonne le 13 juillet 1942 l'arrestation et le rassemblement de 27 427 Juifs étrangers habitant en France : la moitié (13 152 personnes, dont 4 115 enfants) « seulement » furent arrêtées. Ces faits sont bien connus, mais on sait moins qu'à la Libération, la police fit l'objet d'une très sévère épuration ³ : sur un effectif d'environ 20 000 hommes, 4 000 furent jugés, et la moitié punis : il y eut plusieurs

3 Voir [*L'épuration de la police parisienne en 1944-1945*](#)
(Jean-Marc Berlière, article paru en 1996 dans la revue *Vingtième siècle*)

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

dizaines de condamnations à mort et d'exécutions, et des centaines de radiations avec ou sans pension, rétrogradations, etc. Bien entendu, cette justice sommaire, expédiée dans un climat de vengeance et de violence, fut l'occasion de bien des règlements de compte dans un milieu qui a toujours été très divisé et où se heurtent courants idéologiques et ambitions personnelles : si des coupables ont échappé au châtement, des innocents furent victimes de fausses accusations dont ils ne purent pas toujours se défendre ; et des policiers résistants, revenant de déportation, trouvèrent leur place prise par des « résistants » de la dernière heure, et ne purent jamais la récupérer. Chose étonnante, les « Justes », ceux qui avaient pris le risque de sauver des juifs en les prévenant des rafles ou en facilitant leur fuite, loin de se prévaloir de ces actes de courage et d'humanité, durent faire profil bas : la police ayant vocation à obéir sans discuter au pouvoir, ils faisaient figure de traîtres parmi leurs collègues !

On ne s'attardera pas ici, quel que soit leur intérêt, sur des questions de détail posées dans le débat final et portant sur les Brigades spéciales et les CRS. Et on conclura sur deux réflexions de l'historien. L'épisode de Vichy a profondément déstabilisé l'institution policière : les policiers, élevés par l'école laïque dans le culte de la République, ont cessé d'être républicains quand ils se sont vus reprocher leur obéissance. Ils ont préparé le putsch du 13 mai 1958 en défiant et insultant les députés lors de leur manifestation du 13 mars. Le régime qu'ils ont contribué à mettre en place s'est installé d'emblée dans une logique d'affrontement violent face à toute opposition et les a isolés plus que jamais de la population en supprimant les Renseignements généraux après la police de proximité. On en est là.

Lundi 6 décembre 2021